


| | | |
|---|---|----------------------------|
|  | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE | <i>Délibération</i> |
| | Séance publique du 24 novembre 2022 | N° 2022-728 |

Convocation du 17 novembre 2022

Aujourd'hui jeudi 24 novembre 2022 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, M. Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Jean Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Thierry MILLET à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Michel POIGNONEC
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Fabien ROBERT excusé à partir de 14h35 le 25 novembre
Mme Agnès VERSEPUY excusée à partir de 14h35 le 25 novembre

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :


M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET le 24 novembre
M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET de 11h37 à 12h20 et de 14h35 à 15h28 le 25 novembre
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Alain GARNIER DE 14h à 15h le 25 novembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU de 16h46 à 17h38 et à M. Frédéric GIRO à partir de 17h39 le 24 novembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 17h le 25 novembre
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 18h15 le 24 novembre
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 18h27 le 24 novembre
M. Jean TOUZEAU à M. Jean François EGRON à partir de 16h04 le 25 novembre
Mme Marie Claude NOEL à Mme Céline PAPIN le 25 novembre
M. Jean François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 18h15 le 24 novembre
Mme Claudine BICHET à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 17h55 le 24 novembre
Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h15 le 25 novembre
M. Jean Jacques PUYOBRAU à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h le 25 novembre
Mme Brigitte BLOCH à M. Patrick PAPADATO à partir de 18h16 le 24 novembre
Mme Céline PAPIN à Mme Marie Claude NOEL à partir de 16h12 le 24 novembre
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA le 24 novembre
M. Patrick PAPADATO à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 10h54 et à partir de 16h37 le 25 novembre
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h14 le 25 novembre
M. Baptiste MAURIN à Mme Amandine BETES à partir de 15h le 25 novembre
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean TOUZEAU le 24 novembre
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX le 24 novembre
Mme Amandine BETES à Mme Christine BOST le 24 novembre
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h10 le 25 novembre
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 16h48 et à Mme Pascale PAVONE à partir de 16h50 le 24 novembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN jusqu'à 17h29 le 24 novembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY de 11h25 à 12h20 et à partir de 14h35 le 25 novembre
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Béatrice SABOURET à partir de 18h14 le 24 novembre
Mme Pascale BRU à M. Thierry TRIJOLET à partir de 17h39 le 24 novembre
M. Alain CAZABONNE à M. Michel LABARDIN à partir de 16h30 le 24 novembre
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 11h57 le 25 novembre
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI le 24 novembre
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE le 24 novembre

Mme Camille CHOPLIN à M. Cyrille-Radouane JABER à partir de 18h56 le 24 novembre
M. Max COLES à M. Fabien ROBERT à partir de 18h25 le 24 novembre
M. Max COLES à M. Michel LABARDIN à partir de 16h15 le 25 novembre
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h le 24 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 24 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 10h07 et à partir de 15h32 le 25 novembre
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PEScina à partir de 16h46 le 24 novembre
M. Olivier ESCOTS à M. Jean Claude FEUGAS à partir de 19h le 24 novembre
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h30 le 24 novembre
Mme Françoise FREMY à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h14 le 25 novembre
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h49 le 24 novembre
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 16h30 le 25 novembre
Mme Anne Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET jusqu'à 17h le 24 novembre
Mme Daphnée GAUSSENS à M. Gwenaël LAMARQUE le 24 novembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Cyrille-Radouane JABER de 14h35 à 15h35 le 25 novembre
M. Frédéric GIRO à M. Alexandre RUBIO jusqu'à 17h15 le 24 novembre
M. Stéphane GOMOT à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h36 le 24 novembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 18h45 le 24 novembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY le 25 novembre
M. Cyrille-Radouane JABER à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 16h50 le 24 novembre
Mme Nathalie LACUEY à M. Serge TOURNERIE le 25 novembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Eve DEMANGE le 24 novembre

Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h10 le 25 novembre
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Claudine BICHET jusqu'à 15h43 le 24 novembre
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 16h21 le 24 novembre
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 17h51 le 24 novembre
M. Jacques MANGON à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h35 le 25 novembre
M. Guillaume MARI à M. Didier CUGY jusqu'à 16h et à partir de 17h45 le 24 novembre
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE jusqu'à 17h04 le 24 novembre
M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET le 25 novembre
M. Benoit RAUTUREAU à Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h le 24 novembre
M. Franck RAYNAL à M. Patrick PUJOL de 17h15 à 18h13 le 24 novembre
Mme Marie RECALDE à Mme Béatrice DE FRANCOIS le 25 novembre

M. Bastien RIVIERES à M. Patrick LABESSE le 25 novembre
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 12h20 le 25 novembre
Mme Karine ROUX LABAT à M. Christian BAGATE à partir de 18h48 le 24 novembre
Mme Nadia SAADI à M. Olivier CAZAUX à partir de 18h le 24 novembre
Mme Béatrice SABOURET à Mme Fatiha BOZDAG jusqu'à 18h05 le 24 novembre
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Anne Eugénie GASPARD à partir de 18h30 le 24 novembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h15 le 25 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h59 le 24 novembre

LA SEANCE EST OUVERTE

| | | |
|---|---|---------------------|
|  BORDEAUX MÉTROPOLE | Conseil du 24 novembre 2022 | Délibération |
| | Direction de l'Habitat Service Solidarités Urbaines | N° 2022-728 |

**Projet européen ' UNDETERRED ' - Participation de Bordeaux Métropole -
Encaissement des recettes - Décision - Autorisation**

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de son plan de lutte contre les discriminations, de sa politique de l'Habitat et des solidarités urbaines à travers le Fonds d'aide aux jeunes, Bordeaux Métropole s'est associé à l'Université de Bordeaux afin d'intégrer un consortium d'acteurs pour répondre à un appel à projets européen du programme Horizon Europe. D'une durée de 4 ans, ce programme de recherche-action portera sur la compréhension des mécanismes discriminatoires qui alimentent potentiellement les inégalités vécues par les jeunes et tout particulièrement sa dimension systémique générée par les politiques publiques de l'habitat, l'emploi, la santé et l'éducation. Le coût de cette action partenariale bénéficiera d'une prise en charge intégrale par les fonds européens, l'apport de Bordeaux Métropole se faisant au travers de la valorisation de moyens humains ciblés. Lauréate de cet appel à projet avec l'université de Bordeaux, la Métropole est bénéficiaire de l'aide octroyée par l'Union Européenne et sera versée en recettes, objet de ce présent rapport.

1. Contexte général du programme Horizon Europe-Undeterred

Malgré une vaste législation anti-discrimination élaborée depuis plusieurs décennies, la pandémie de COVID-19 a mis à mal le système économique et fait peser de réelles craintes sur la cohésion sociale.

C'est pourquoi, l'Université de Bordeaux a sollicité la Métropole afin d'intégrer un consortium d'acteurs (équipe pluridisciplinaire composée de chercheurs européens et canadiens en sciences humaines et sociales) pour répondre à un appel à projet de l'Union Européenne (UE), dans le cadre du programme Horizon Europe, sur la **compréhension des mécanismes discriminatoires** qui alimentent potentiellement les inégalités et tout particulièrement sa dimension systémique (absence d'intentionnalité).

Ce projet est coordonné par l'Université de Bordeaux et rassemble 12 partenaires dont des pays de l'UE et hors UE : Espagne, Portugal, Roumanie, Bulgarie, Suisse, Pays-Bas et le Québec (université Laval). En France, sont également associés des acteurs de l'entreprise et de l'Economie sociale et solidaire (ESS) : Thalès, l'Union Régionale Habitat Jeunes Nouvelle-Aquitaine (URHAJ) et le Musée national de l'histoire de l'immigration. Au sein de Bordeaux Métropole, la mise en œuvre sera assurée par la participation de la Direction de l'habitat avec le soutien de la Direction Conseil et organisation.

2. Objectifs du programme Horizon Europe : l'appel à projets « Undeterred »

Les objectifs généraux du programme « Undeterred » sont de contribuer à la réduction des inégalités d'accès et d'opportunités des minorités dont l'origine ou l'ascendance est européenne ou extra-européenne. Il s'agira de comprendre les freins rencontrés par ces personnes éligibles au droit commun, dans les domaines du logement, de l'emploi, de la santé et de l'éducation. L'autre objectif consistera à apporter à la Métropole et l'Université, une meilleure connaissance des luttes et actions engagées par ces populations contre les discriminations et pour la valorisation de leur patrimoine culturel.

Les jeunes âgées de **18 à 30 ans** sont le groupe-cible du projet. L'ambition vise à construire des modalités concrètes (politiques, dispositifs, pratiques) de réduction des inégalités.

Le travail mené permettra de partager les informations sur les politiques publiques menées sur ces 4 champs (logement, emploi, santé, éducation) par la Métropole et leurs résultats puis, de concevoir et d'expérimenter de nouveaux dispositifs de lutte contre les discriminations.

3. Mise en œuvre opérationnelle, calendrier et livrables du programme

Ce projet européen devrait débuter en janvier 2023 pour une durée de 4 ans.

Le budget mis à disposition de l'UE pour ce projet, intègre la prise en charge intégrale d'un emploi contractuel de catégorie A, en équivalent temps plein pour une durée de 3 ans (de la 2ème à 4ème année du programme). A ce titre, le ou la chargé(e) de mission contractuel(le) aura en charge la coordination du projet, le suivi des actions, les échanges avec les partenaires européens et la production des documents d'activités (rapports, reporting, collecte et exploitation des données...).

Plusieurs livrables sont attendus par cet appel à projet dont la production sera pilotée par l'université et alimentée par les données des services de Bordeaux Métropole. Le programme proposé se décline en 4 phases visant chacune la production d'un livrable comme suit :

- **Phase 1** : 0-12ème mois.
- **Livrable 1** : cartographie de Bordeaux Métropole dans sa fragmentation (analyse socio-économique des particularités de la thématique du programme et des politiques publiques mises en œuvre).
- **Phase 2** : 12ème au 34ème mois.
- **Livrable 2** : rapport identification et d'analyse des mécanismes urbains/métropolitains de discrimination, exploitation des données existantes (données FAJ, squats, gens du voyage, publics prioritaires...).
- **Phase 3** : 35ème mois au 38ème mois.
- **Livrable 3** : préconisations de nouvelles actions (ou d'amélioration), phases test/prototypage.
- **Phase 4** : 39ème mois au 48ème mois.
- **Livrable 4** : dissémination des résultats de la recherche/action, communication de nouveaux designs de service métropolitain en faveur du public cible.

4. Eléments budgétaires

Le budget prévisionnel total du projet est de 3 049 103 € financés à hauteur de 100% par l'Union européenne au titre du programme Horizon Europe. Pour Bordeaux Métropole, le budget s'élève à 216 250€, financé à 100 % par l'UE et décomposé comme suit :

| Dépenses | | Ressources | | |
|---|-----------------|----------------------|-----------------|-------------|
| Nature de la dépense | Montant | Financeurs | Montant | % |
| A. Coûts salariaux valorisés (charges patronales comprises) | 169 200 | UE Horizon Europe | 216 250 | 100% |
| B. Coûts directs (dont frais de déplacement) | 1 800 | | | |
| C. Autres biens et services (dont frais de communication) | 2 000 | | | |
| D. Coûts indirects (forfait : 25% sur la somme A+B+C) | 43 250 | | | |
| TOTAL (A+B+C+D) | 216 250€ | TOTAL | 216 250€ | 100% |

Seules les dépenses effectivement réalisées pourront être remboursées, dans la limite des coûts prévus au budget. Dans le cas où le cofinancement de l'Union européenne serait moindre, Bordeaux Métropole prendrait à sa charge la différence.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la délibération n°2017-181, en date du 17 mars 2017, prévoyant la prise de compétence de la Métropole en matière de Fonds d'aide aux jeunes (FAJ),

VU la délibération n°2018-714, en date du 30 novembre 2018, adoptant le plan métropolitain de lutte contre les discriminations,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE ce projet européen participe à l'amélioration des politiques publiques métropolitaines en faveur de la jeunesse et contribue à une meilleure compréhension des mécanismes discriminatoires systémiques pouvant être générés par les dispositifs publics s'adressant aux jeunes dans l'habitat, l'emploi, la santé et l'éducation,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le plan de financement prévisionnel du projet indiquant les participations maximales sollicitées auprès de l'Union Européenne sur le programme Horizon Europe,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents contractuels et les avenants éventuels et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la

présente délibération,

Article 3 : de réaliser les dépenses mises en œuvre dans le cadre du projet Undeterred et de les imputer sur le Budget Principal des exercices concernés,

Article 4 : de percevoir les recettes du fonds européen via le coordinateur du consortium (Université de Bordeaux) et de les imputer sur le Budget principal sur les exercices concernés, au budget 05, chapitre 74, article 7477, fonction 424.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 novembre 2022

| | |
|--|--------------------------------|
| REÇU EN PRÉFECTURE LE : 1 DÉCEMBRE 2022 | Pour expédition conforme, |
| DATE DE MISE EN LIGNE : 1 DÉCEMBRE 2022 | le Vice-président, |
| | Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU |